

DANS LES CONSERVATOIRES, UNE LENTE INCLUSION

par Flore Caron

Si en théorie, les conservatoires se doivent d'accueillir les personnes en situation de handicap, en réalité peu sont adaptés sur le plan des équipements comme sur celui de l'offre pédagogique. Décryptage.

« Christian a toujours été intéressé par la musique. N'importe quel type de musique ». Quand son fils, polyhandicapé, a eu cinq ans, Karine Georges a commencé à chercher des cours d'instrument pour qu'il puisse pratiquer une activité musicale. Mais cette mère d'élève, qui habitait à l'époque à Domont, près de Montmorency, s'est vite heurtée à la réalité : aucune école n'a, en fait, été en mesure de l'accepter. « Il a commencé l'éveil musical près de chez nous mais il n'y avait qu'un seul animateur. Il était donc impossible pour lui de s'occuper du groupe et de mon fils, » se souvient-elle. Puis, elle se tourne vers le conservatoire le plus proche, à Saint-Brice-sous-Forêt. « Ils proposaient une méthode de piano adapté donc j'étais optimiste mais le cours avait lieu au premier étage et ils ont refusé de le déplacer au rez-de-chaussée. Or, mon fils est en fauteuil roulant. Donc il n'a pas pu y aller », se souvient-elle avec amertume.

Depuis la loi de 2005, « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les écoles de musique et conservatoires sont dans l'obligation de recevoir les élèves en situation de handicap. Mais dans les faits, peu sont adaptés. « En 2005, les conservatoires avaient dix ans pour se mettre en conformité. Ensuite, on s'est rendu compte que travaux étaient très coûteux dont l'État a inventé l'Ad'AP [Agenda d'accessibilité programmée, ndlr] qui permettait de repousser ces aménagements. Aujourd'hui encore, une grande partie des ERP (établissements recevant du public) ne sont pas adaptés, s'agace Emeline Hourcade, co-directrice de l'association Musique et situations de handicap (Mesh). Surtout qu'on a réduit l'accessibilité aux questions de locaux. » Alors que l'offre pédagogique est elle-aussi lacunaire, notamment en raison d'un manque de formation des enseignants. « Nous sommes assez démunis sur ce sujet », admet Guillaume Cazal, directeur du conservatoire d'Alès et membre de Conservatoire de France.

Mais il est impossible, à ce jour, de dresser un état des lieux sur le plan national. « Il y a un grand manque de chiffres », souligne Emeline Hourcade. À ce titre, Mesh prévoit le lancement d'une enquête à l'automne 2022 dont les conclusions devront être rendues en 2023.

LES ENSEIGNANTS EN MANQUE DE FORMATION

Mesh milite pour l'inclusion des élèves en situation de handicap dans les conservatoires et accompagne ces derniers dans leurs démarches en proposant des formations, des outils, des expertises, etc. En 2020, un guide a été réalisé en partenariat avec le ministère de la Culture pour apporter des outils aux conservatoires sur la question de l'inclusion. C'est grâce à cette association que Karine Georges a pu, finalement, trouver une offre adaptée pour son fils. « L'association proposait des ateliers dans les locaux du conservatoire de Montmorency. »

Si Karine Georges s'est battu pour que son fils puisse accéder à des cours de piano, beaucoup de parents ne vont même pas jusqu'à la porte du conservatoire. « Beaucoup de directeurs d'établissement nous disent que personne ne se présente à eux. Mais pour les familles dont l'enfant est en situation de handicap, ce n'est pas un réflexe de pensée. Nous, on les encourage à y aller. » Même quand ils sont accueillis par les conservatoires, les élèves ne sont pas tout à fait inclus. « Parfois, il y a des "départements handicap" où les élèves ne sont pas mélangés avec les autres. La question de la classe dédiée non mixte est intéressante mais on doit aller au-delà. »

Si la guerre n'a pas encore été gagnée, une bataille a néanmoins été remportée par les associations : la présence d'un référent handicap – une personne en charge de ces questions au sein des établissements – sera à l'avenir obligatoire et inscrit dans le nouveau Schéma d'orientation pédagogique des conservatoires. « Ce sont des missions qui émergent depuis cinq ans mais la situation était très différente d'un conservatoire à l'autre. Mais heureusement, tout cela devrait changer », espère Emeline Hourcade.

DES CONSERVATOIRES PILOTES

Dans le paysage global des mauvais élèves, certaines exceptions confirment la règle à l'instar du conservatoire de Caen ou encore de Châtenay-Malabry, tête de réseau accessibilité des conservatoires des Hauts-

de-Seine. « *Ils font énormément de choses. Ils ont créé de multiples partenariats, des groupes de réflexion avec une thématique différente chaque année (les troubles dys, l'autisme, etc.), accueillent beaucoup d'élèves en situation de handicap* », souligne Emeline Hourcade. Des actions largement facilitées par un schéma départemental « *particulièrement actif sur le sujet* » qui permet aux conservatoires d'être accompagnés financièrement sur ces questions.

D'autres conservatoires, au contraire, partent de loin mais décident de s'emparer du sujet. « *Quand je suis arrivé à la direction, nous avons repensé le projet d'établissement. Dans ce cadre, nous avons organisé des groupes de travail et le sujet du handicap est sorti spontanément. C'était une demande global de l'équipe* », se souvient Guillaume Cazal, directeur du conservatoire d'Alès. « *Nous avons déjà réfléchi à des parcours individualisés mais au seulement cas par cas. À présent, nous voudrions un vrai projet d'inclusion à l'échelle de l'établissement.* » Le conservatoire prévoit notamment d'organiser des formations pour, à termes, proposer des offres adaptées. Ce qui réjouit la professeur de harpe Séverine Pantel, particulièrement impliquée sur cette question. « *Cela fait plusieurs années que les enseignants sont en demande de formation, notamment parce qu'on a l'impression de voir de plus en plus d'enfants présentant des troubles "dys"* ».

UNE SALLE MULTISENSORIELLE

Le conservatoire de Montpellier – à présent Cité des arts – a profité de son récent déménagement pour adapter ses locaux et son offre pédagogique. Il est maintenant doté d'une salle multisensorielle, adaptée aux élèves autistes ou avec des problèmes de concentration. « *Avant, nous avions des vieux locaux. Il y avait des marches partout. Au niveau accessibilité, nous n'y étions pas du tout* », explique le référent handicap du conservatoire de Montpellier. « *Cette année, nous avons 26 élèves musiciens en parcours aménagés.* » L'établissement a aussi créé des partenariats avec des associations spécialisées dans le handicap. « *Du coup, on a travaillé avec l'IME, l'Itep, l'Esat, etc. On est*

Logiciel de gestion full-web
Portails enseignants et usagers



i M u s e . f r

Conservatoires & Associations
Musique • Danse • Art dramatique

aussi passés par une associations qui s'appelle Coup de pouce pour nous mettre en contact avec des familles qui voulaient que leurs enfants qui pratiquent une activité et qui ne seraient pas venus d'emblée vers nous. » L'établissement travaille également de concert avec l'association Musique et Handicap.

« CHANGER DE REGARD »

Après plusieurs années au conservatoire de Montmorency, Christian a dû changer d'établissement en raison du déménagement de sa famille. Il a fallu retoquer aux portes des conservatoires. Mais, à sa bonne surprise, la réponse n'a pas été la même. « *Nous sommes arrivés à Persan (95) et cela tombait bien car une des enseignantes avait suivi une formation avec Mesh. On a commencé par un "atelier tremplin" puis, avec la volonté du directeur et de cette professeure, nous avons fait les démarches pour élaborer un dispositif spécifique d'accueil.* » Un projet qui a également permis à l'établissement d'obtenir des financements. Le conservatoire a donc créé des parcours spécifiques. L'un adapté aux enfants qui ont des handicaps lourds et l'autre de formation musicale adapté aux enfants qui présentent des troubles dys. « *Cela a ouvert des portes à d'autres élèves* », souligne Karine Georges. Le combat de cette mère d'élève n'a pas été vain. Aujourd'hui, Christian continue le piano et a pu progresser au fil des années. « *Et puis ça change le regard sur les personnes en situation de handicap. Ça permet de montrer qu'ils peuvent faire des activités* », conclue Karine Georges. ■